

---

# LE GROUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT BENEFICIE DU PLUS HAUT NIVEAU DE CERTIFICATION HOSPITALIERE : IL VIENT D'ETRE CERTIFIE "A" PAR LA HAUTE AUTORITE DE SANTE

---

## DOSSIER DE PRESSE

CERTIFICATION V2014  
QUALITÉ DES SOINS  
SECURITÉ PATIENT  
QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE  
SATISFACTION PATIENT  
GROUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT  
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Juin 2017



Groupe Hospitalier  
Saint Vincent



**Le Groupe Hospitalier Saint Vincent vient d'être certifié " A " par la Haute Autorité de Santé : il bénéficie du plus haut niveau de certification Hospitalière.**

Cette certification est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés effectuée par des professionnels mandatés par la Haute Autorité de Santé (HAS).

La certification A reconnaît l'investissement de l'ensemble des équipes du Groupe Hospitalier Saint Vincent pour assurer à ses patients la qualité et la sécurité des soins. Elle est un gage de sécurité et de confiance pour le grand public.



**Groupe Hospitalier  
Saint Vincent**

**CERTIFIÉ A**

**PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ**

**Contact Attachée de presse**

Nathalie CHORNOWICZ,  
TERRE D'INFO  
Tél. : 03 88 13 25 04 ou 06 83 11 80 77 -  
nathalie@terredinfo.fr

**Contact Fondation Vincent de Paul**

Fanny DOUHAIRE,  
Chargée de mission Communication  
Tél. : 03 88 21 76 96 ou 06 30 95 21 78  
f.douhaire@fvdp.org

---

## LE PLUS HAUT NIVEAU DE CERTIFICATION HOSPITALIERE : UNE RECONNAISSANCE DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE

---



A l'issue des visites de certification qui avaient eu lieu en juin 2016, les 4 cliniques du Groupe Hospitalier Saint Vincent : la Clinique Sainte Anne, la Clinique Sainte Barbe et la Clinique de la Toussaint à Strasbourg ainsi que la Clinique Saint Luc à Schirmeck sont certifiées "A" à compter de mars 2017 pour une durée de 6 années.

**Cette certification reconnaît l'investissement de l'ensemble des équipes du Groupe Hospitalier Saint Vincent pour assurer à ses patients la qualité et la sécurité des soins. Elle est un gage de sécurité et de confiance pour le grand public.**



Cette note, obtenue sur la nouvelle version très exigeante de la certification V2014, est exceptionnelle pour un établissement privé de plus de 500 lits. Le GHSV compte 1 400 salariés et dispose de 550 lits et places en Médecine, Chirurgie, Obstétrique.

**La certification accordée au Groupe Hospitalier Saint Vincent est "A" pour une durée de 6 ans ce qui est gage de la confiance accordée.**



Les cliniques du Groupe Hospitalier Saint Vincent bénéficieront de la meilleure note, correspondant à l'affichage A sur le site [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)



Scope Santé est le site officiel où figurent toutes les données officielles de la Haute Autorité de Santé sur la qualité et la sécurité des soins. Il informe les professionnels et le grand public sur le niveau de qualité de tous les hôpitaux et cliniques de France.

Cette belle victoire a été récemment fêtée au sein des établissements du Groupe Hospitalier Saint Vincent, dans des moments conviviaux partagés entre la direction et les équipes.

---

## LA CERTIFICATION EST UNE PROCEDURE D'ÉVALUATION EXTERNE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS ET PRIVÉS EFFECTUÉE PAR DES PROFESSIONNELS MANDATÉS PAR LA HAS

---



La certification a pour objet d'évaluer la qualité et la sécurité des soins dispensés et l'ensemble des prestations délivrées par les établissements de santé. Elle tient compte notamment de leur organisation interne et de la satisfaction des patients. Il s'agit d'une procédure obligatoire qui intervient périodiquement tous les 4 ans.

La certification consiste en une appréciation globale et indépendante de l'établissement afin de favoriser l'amélioration continue des conditions de prise en charge des patients.

Elle s'attache plus particulièrement à évaluer l'existence et l'avancée de projets relatifs à la qualité et à la sécurité et en conséquence, la capacité de l'établissement à identifier et maîtriser ses risques et à mettre en œuvre les bonnes pratiques.

Si elle ne se substitue pas aux inspections et contrôles de sécurité sanitaire diligentés par les autorités de tutelle, la certification fournit aux Agences Régionales de Santé une évaluation externe qualifiée sur le niveau de maturité des différentes composantes de la qualité et de la sécurité des soins des établissements de santé.

### La HAS peut décider des niveaux de certification suivants :

- une décision de certification (A),
- une décision de certification assortie d'une ou plusieurs recommandations d'amélioration (B) sur les thématiques investiguées en visite,
- une décision de certification assortie d'une ou plusieurs obligations d'amélioration (C) (et d'éventuelles recommandations d'amélioration) sur les thématiques investiguées en visite,
- une décision de non-certification (E).

